

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Procès-verbal du conseil des maires et des mairesses de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, tenu au Centre des Loisirs, 15, chemin Ruisseau-Serpent, à Notre-Dame-du-Laus, le mardi 28 août 2018, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay  
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac  
M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge  
M. Georges Décarie, maire de Nominique  
M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles  
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-Saint-Michel  
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces  
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf  
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve  
Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul  
M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus  
M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe  
M. Luc St-Denis, maire de L'Ascension  
M. Yves Desjardins, maire suppléant de la Ville de Mont-Laurier  
(au terme de la résolution 18-06-361)  
M. Pierre Gagné, maire suppléant de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain  
(au terme de la résolution 2017-11-6635)  
M. Robert Leblanc, maire suppléant de la municipalité de Kiamika  
(au terme de la résolution 2017-11-335)

Est absente :

Mme Céline Beaugard, mairesse de La Macaza

Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, est également présente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 13 h 15.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 12978-08-18

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 12979-08-18

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA  
MRC DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2018**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle du 26 juin 2018 en y modifiant le lieu de la tenue de la séance afin d'y lire « Salle Arc-en-Ciel, située au 22, chemin de l'Arc-en-Ciel, à Notre-Dame-de-Pontmain » plutôt que la salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 12980-08-18

**INFORMATION SUR LE PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ  
ADMINISTRATIF DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN  
2018**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle de la séance ordinaire du 13 juin 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

Aucun contribuable ne se manifeste.

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE QUANT À LA RÉGLEMENTATION EN  
MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE**

M. Daniel Ladouceur, conseiller en sécurité civile au ministère de la Sécurité publique est présent. Il informe les maires et mairesses de la réglementation et des obligations en matière de sécurité civile pour les municipalités ainsi que les territoires non organisés (TNO) de la MRC d'Antoine-Labelle.

Les municipalités ont jusqu'au 9 novembre 2019 pour s'assurer que les obligations sont respectées. Plusieurs outils sont disponibles pour la préparation des plans de mesures d'urgence. De plus M. Ladouceur confirme sa disponibilité pour soutenir le personnel des municipalités de territoire.

\*\*\*\*\*

Madame Isabel Vaillancourt, directrice générale du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) présente aux maires et mairesses le projet que l'organisme soumettra à l'appel de projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) 2018-2019.

\*\*\*\*\*

**APPUI AU TACAL DANS LE CADRE DU PROJET DE  
TRANSPORT INTERRÉGIONAL**

ATTENDU la présentation du projet par le TACAL d'une nouvelle ligne de transport collectif entre Mont-Laurier et Mont-Tremblant;

ATTENDU que ce projet vise à améliorer la mobilité des gens qui habitent, entre autres, sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que ce nouveau service constituerait un mode de déplacement économique, sécuritaire et fiable pour les travailleurs, les touristes, les étudiants ainsi que pour tous les citoyens qui ont besoin d'un transport régulier ou ponctuel;

ATTENDU l'appel de projets FARR 2018-2019;

ATTENDU que l'objectif général de ce projet répond directement à la cinquième priorité régionale, soit l'optimisation des mobilités des individus et des marchandises et qu'il contribue directement et indirectement au déploiement des autres priorités régionales;

ATTENDU que la mobilité des individus favorise en autres, l'accessibilité au marché du travail ainsi qu'aux soins de santé en plus de faciliter l'accès aux établissements d'enseignement;

ATTENDU que le projet présenté permettra de mettre en place un service de transport structurant pour l'ensemble des Laurentides;

ATTENDU les difficultés pour les milieux ruraux disposant d'un grand territoire de mettre en place des services de transport;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet qui sera déposé par le Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) dans le cadre de l'appel de projets 2018-2019 du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**DEMANDE CONCERNANT UN SERVICE DE TRANSPORT  
PAR AUTOBUS**

La directrice générale informe les maires et mairesses de la demande reçue le 25 juillet 2018 par la Commission des transports du Québec quant à une modification d'horaire ou de fréquence. Suivant cette correspondance, la MRC a demandé de conserver des débarquements, à la demande, pour les villes de Mont-Laurier et Rivière-Rouge, dans le cadre de l'horaire express.

\*\*\*\*\*

**RETOUR SUR LES APPUIS DONNÉS AU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 5 JUILLET 2018**

La directrice générale informe les maires et mairesses des appuis qui ont été donnés par le Comité administratif lors de la séance du 5 juillet 2018, à savoir :

- Demande d'appui de la municipalité de La Macaza quant au nourrissage des animaux sauvages et responsabilités partagées
- Demande d'appui de la MRC de Coaticook quant à la reconnaissance du rôle des municipalités et rétablissement des montants de transferts.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 12982-08-18

**DÉPÔT DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le procès-verbal et le compte-rendu suivants :

- Comité de travail Internet haute vitesse | 19 mars 2018
- Commission d'aménagement | 24 mai 2018.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 12983-08-18

**NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE ACÉRIQUE RÉGIONALE**

ATTENDU le départ à la retraite de M. Jacques Supper;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de nommer M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée et des ressources naturelles, au sein du comité sur le développement de l'industrie acéricole régionale et d'abroger la résolution MRC-CC-12685-11-17.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 12984-08-18

**NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ RÉGIONAL DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PADF**

ATTENDU le départ à la retraite de M. Jacques Supper;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de nommer M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée et des ressources naturelles, au sein du comité régional de suivi et d'évaluation du PADF et d'abroger la résolution MRC-CA-13791-02-16.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 12985-08-18

**NOMINATION AU SEIN DE LA TABLE DE GESTION  
INTÉGRÉE ET DES RESSOURCES DU TERRITOIRE  
(TGIRT) NORD ET SUD**

ATTENDU le départ à la retraite de M. Jacques Supper;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de nommer M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée et des ressources naturelles, à titre de représentant substitut au sein des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) Nord et Sud et d'abroger la résolution MRC-CA-14538-02-18.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 12986-08-18

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2017 DU SCHEMA DE  
COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE  
LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport annuel 2017 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 12987-08-18

**ADOPTION DU PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION  
D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (PLIU)**

ATTENDU l'aide financière reçue dans le cadre du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (SUMI);

ATTENDU que la MRC devait réaliser un protocole d'intervention de sauvetage en milieu isolé;

ATTENDU que le protocole a pour objectif de demander les interventions hors du réseau routier;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'adopter tel que déposé le Protocole local d'intervention d'urgence en milieu isolé.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 12988-08-18

**OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL  
D'OFFRES SUR INVITATION ADM-15-2018 | FOURNITURE  
DE VÉHICULES TOUT-TERRAIN**

ATTENDU l'aide financière reçue dans le cadre du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (SUMI);

ATTENDU le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat de véhicules tout-terrain (ADM-15-2018);

ATTENDU le dépôt du tableau de comparaison des soumissions reçues et de la recommandation produite suivant l'ouverture des soumissions du 3 août 2018;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le tableau de comparaison des soumissions reçues, daté du 3 août 2018 et d'octroyer le contrat pour l'achat de 3 véhicules tout-terrain au soumissionnaire le plus bas, soit Moto des Ruisseaux inc., pour un montant de 51 797,38 \$, incluant les taxes et pour l'achat de 3 chenilles, pour un montant de 12 762,22 \$, incluant les taxes.

Il est de plus résolu que la MRC facture à la municipalité de Notre-Dame-du-Laus l'acquisition d'un véhicule tout-terrain, au montant de 15 017 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 12989-08-18

**OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ADM-16-2018 | FOURNITURE DE 2 REMORQUES FERMÉES**

ATTENDU l'aide financière reçue dans le cadre du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (SUMI);

ATTENDU le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat de 2 remorques fermées (ADM-16-2018);

ATTENDU le dépôt du tableau récapitulatif et de la recommandation produite suivant l'ouverture des soumissions;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le tableau récapitulatif daté du 21 août 2018 et d'octroyer le contrat pour l'achat de 2 remorques fermées au soumissionnaire le plus bas, soit Remorques des Monts pour un montant de 23 646,72 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**ÉTAT DE SITUATION | INTERNET HAUTE VITESSE | COOPÉRATIVE DE TÉLÉCOMMUNICATION D'ANTOINE-LABELLE (CTAL)**

Un état de situation quant au dossier d'internet haute vitesse est fait.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 12990-08-18

**ENTENTE CADRE ENTRE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE  
ET LA COOPÉRATIVE DE TÉLÉCOMMUNICATION  
D'ANTOINE-LABELLE (CTAL)**

ATTENDU le projet d'entente-cadre entre la MRC d'Antoine-Labelle et la Coopérative de télécommunication d'Antoine-Labelle (CTAL);

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité de mandater la direction générale et le préfet à rencontrer l'ensemble des membres du conseil d'administration de la Coopérative de télécommunication d'Antoine-Labelle (CTAL) afin de négocier les modalités de l'entente-cadre.

Il est de plus résolu d'entamer les discussions suivant le projet et les modalités fixées par la firme Caïn Lamarre.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 12991-08-18

**NOMINATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE  
D'ACCOMMODEMENT**

ATTENDU la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*;

ATTENDU qu'en vertu de cette *Loi*, doit être désigné un répondant en matière d'accommodement;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité de nommer la directrice générale, Me Mylène Mayer, à titre de répondant en matière d'accommodement.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

**RETOUR SUR LA RENCONTRE AVEC LE MINISTÈRE DU  
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ  
SOCIALE QUANT AU PLAN D'ACTION  
GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE  
ET LA PARTICIPATION SOCIALE 2017-2023**

La directrice générale fait un bref retour sur la rencontre avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du 19 juin 2018, quant au plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

Un retour sera fait lors d'une prochaine séance du conseil.

\*\*\*\*\*

## ÉTAT DE LA SITUATION | CARAVANE DE L'ENVIRONNEMENT

Les maires et mairesses sont informés que le COBALI ne soumettra pas de proposition pour le renouvellement de la coordination de la Caravane de l'environnement pour l'année scolaire 2018-2019. Une demande a été transmise à Tricentris pour le soutien financier et des réflexions devraient avoir lieu quant à l'intérêt de poursuivre les activités.

\*\*\*\*\*

## ÉTAT DE SITUATION QUANT AU REGROUPEMENT DES OMH

La directrice générale fait un état de situation quant au regroupement des offices municipaux d'habitation (OMH). L'ensemble des documents transmis a été jugé conforme. Actuellement, le processus de sélection pour la nouvelle direction générale est entamé.

\*\*\*\*\*

## AIDE FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018-2019 POUR LE PROJET "STRATÉGIE JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL"

Les maires et mairesses sont informés de l'aide financière accordée par le Secrétariat à la jeunesse dans le cadre du projet « Stratégie jeunesse en milieu municipal » pour l'exercice financier 2018-2019.

Un montant de 40 000 \$ sera disponible pour la réalisation de ce projet et un chargé de projet devra être engagé prochainement pour voir à la réalisation.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 12992-08-18

## ABROGATION DE LA RÉSOLUTION MRC-CC-12952-06-18 : TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE (TACAL) - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution MRC-CC-12952-06-18 quant à la demande de subvention du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (TACAL) auprès du ministère des Transports du Québec pour l'année 2018.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **ENJEUX TERRITORIAUX EN VUE DES ÉLECTIONS 2018**

Les maires et mairesses discutent des enjeux territoriaux en vue des élections 2018.

\*\*\*\*\*

## **PLAN DE RENCONTRE DES MUNICIPALITÉS**

La directrice du service d'ingénierie présente le plan de rencontre individuel des municipalités signataires de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 12993-08-18

## **GUIDE DE PRIORISATION DU SERVICE D'INGÉNIERIE**

ATTENDU l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle, mentionnant l'obligation de la MRC à déposer un guide de gestion des priorités;

ATTENDU que le guide de priorisation du service d'ingénierie a été présenté à la Table de concertation le 5 juillet 2018;

Il est proposé par M. Michel Dion, appuyé par Mme Annick Brault et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le guide de priorisation du service d'ingénierie tel que présenté.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 12994-08-18

## **PLANIFICATION DES TRAVAUX D'INGÉNIERIE 2018**

ATTENDU l'article 6 de l'entente relative à la fourniture des services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle qui prévoit que les municipalités doivent déposer une programmation préliminaire;

ATTENDU qu'au terme de l'article 6 de cette entente, la MRC s'engage à établir la programmation annuelle du service d'ingénierie;

Il est proposé par Mme Danielle Ouimet, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le calendrier 2018 et la programmation 2018 du service d'ingénierie.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 12995-08-18

## **ÉTAT DE LA SITUATION DU PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM)**

ATTENDU la présentation de l'échéancier global du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM);

Il est proposé par M. Luc Diotte, appuyé par M. Georges Décarie

et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, l'échéancier proposé quant à la réalisation du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM).

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 12996-08-18

### **REGISTRES DE CHÈQUES JUIN 2018**

Il est proposé par M. Stéphane Roy, appuyé par M. Luc St-Denis et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 51831 à 51993, totalisant 819 265,37 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2018. Le chèque numéro 51876 au nom de la Financière Banque Nationale est manquant, il est daté du 6 juillet 2018 au montant de 12 418,26 \$ et le chèque numéro 51941 a été annulé;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 513994 à 514011 (élus) et les numéros 514012 à 514105 (employés), totalisant 123 953,83 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2018;
- le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, portant le numéro 394, au montant de 271,38 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2018;
- le registre de chèques Fiducie, portant les numéros 674 à 682, totalisant 423 023,31 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2018;
- le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 749 à 763, totalisant 36 837,13 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2018.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 12997-08-18

### **ÉCHÉANCIER DE PRÉPARATION BUDGÉTAIRE**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt l'échéancier de préparation des budgets 2019 de la MRC d'Antoine-Labelle, ainsi que des Territoires non organisés (TNO).

Il est de plus résolu que la rencontre préparatoire quant aux éléments budgétaires 2019 se tienne le 25 septembre 2018, à compter de 8 h 30.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 12998-08-18

### **FACTURE DE LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU DANS LE CADRE DE LA FIBRE OPTIQUE**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Luc Diotte et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de

73 378,18 \$ incluant les taxes, à titre de frais récurrents relatifs à la facturation de la fibre optique à la commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **PROCESSUS DE DÉCLARATION DES TRAVAUX POUR LES MUNICIPALITÉS**

Le directeur adjoint du service de l'évaluation foncière de la MRC d'Antoine-Labelle est présent et informe les maires et mairesses du processus de déclaration des travaux pour les municipalités.

Actuellement, certaines municipalités sont en réflexion sur la nécessité de l'émission de permis pour certains travaux considérés comme mineur sur les propriétés de leur territoire. Le directeur adjoint amène à la prudence à cet effet et mentionne l'importance de conserver et maintenir un suivi des travaux effectués par les propriétaires. L'interaction entre le service des permis d'une municipalité et le service d'évaluation dans le traitement des permis est importante afin de pouvoir déterminer de façon plus précise la valeur.

Afin de s'assurer de conserver ces informations, certaines municipalités du Québec ont mis en place une « déclaration de travaux » faite par le propriétaire, ce qui diminue l'émission des permis, mais permet d'obtenir des informations importantes.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 12999-08-18

### **OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ QUANT À DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

ATTENDU la résolution MRC-CA-14697-07-18 quant à l'annulation du processus des demandes de prix pour un mandat particulier à l'évaluation foncière

Il est proposé par M. Luc St-Denis, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'octroyer, de gré à gré, un contrat pour l'accompagnement de services professionnels en évaluation foncière pour des mandats à Servitech inc., pour un maximum de 30 heures au taux horaire de 165 \$.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **RETOUR SUR LES NOUVELLES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (OGAT)**

Le directeur du service de l'aménagement du territoire est présent et fait un retour sur les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT). La publication des nouvelles OGAT en juin dernier offrait la possibilité à certaines MRC d'une même région de se doter d'un chapitre régional afin d'y définir certaines particularités. La MRC d'Antoine-Labelle figurait parmi les MRC concernées par cette option, de même que

celles des Pays-d'en-Haut et des Laurentides. Suite à des rencontres entre elles, les 3 MRC ont convenu que la production d'un tel chapitre pourrait s'avérer, à toutes fins pratiques, contraignante à certains égards et que des questionnements demeuraient. Une correspondance co-signée par les trois MRC a donc été adressée à la direction régionale du MAMOT afin d'obtenir certains éclaircissements sur le sujet.

Par ailleurs, la MRC a été informée, le 20 juillet dernier, que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) avait pris la décision de suspendre les travaux d'élaboration des chapitres régionaux. Ces travaux devraient reprendre à l'automne. Nous demeurons en attente des suites dans ce dossier.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13000-08-18

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA CONVENTION QUANT À LA LIBÉRATION DES LIEUX EN TERRITOIRES INTRAMUNICIPAUX (TPI)**

ATTENDU que les procédures administratives concernant les occupants sans droits sur les terres publiques intramunicipales (TPI) peuvent nécessiter la signature de documents formels et à portée juridiques;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la direction du service de l'aménagement du territoire à signer de tels documents;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par Mme Francine Asselin-Bélisle et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur du service de l'aménagement du territoire, M. Jocelyn Campeau, ainsi que la directrice adjointe de ce même service, Mme Emmanuelle Marcil, à signer les documents relatifs aux conventions de libération des lieux pour le territoire visé par la convention de gestion territoriale des terres publiques intramunicipales (TPI), intervenue entre le Gouvernement du Québec et la MRC.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13001-08-18

**ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DANS UNE PARTIE DU COURS D'EAU AGRICOLE BISSONNETTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE**

ATTENDU que l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6) confère aux MRC la compétence exclusive de la gestion des cours d'eau répondant à certains critères;

ATTENDU que le cours d'eau communément appelé Bissonnette traversant les lots 5 090 167, 5 090 168 et 5 091 610, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, répond aux critères précités et que, par conséquent, relève de la compétence de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC d'Antoine-Labelle a adopté le règlement numéro 310 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a également adopté une politique de gestion des cours d'eau sur son territoire et que cette politique prévoit qu'une municipalité et la MRC peuvent conclure une entente pour la gestion de certains travaux d'aménagement;

ATTENDU la résolution 2018-08-225 datée du 27 août 2018 de la municipalité de Ferme-Neuve concernant une demande d'intervention dans une partie du cours d'eau Bissonnette;

ATTENDU le dépôt de l'entente confiant à la municipalité de Ferme-Neuve l'application du règlement numéro 310 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt l'entente relative à la gestion des travaux d'entretien dans une partie du cours d'eau Bissonnette, soit la section traversant les lots 5 090 167, 5 090 168 et 5 091 610, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle.

Il est de plus résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, une entente avec la municipalité de Ferme-Neuve relativement à la gestion de travaux d'entretien dans une partie du cours d'eau agricole communément appelé le cours d'eau « Bissonnette ».

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13002-08-18

**ATTRIBUTION D'UN SIÈGE VOTANT À LA MRC  
D'ANTOINE-LABELLE AU SEIN DU CONSEIL DE LA  
CORPORATION DU PARC RÉGIONAL DU LAC 31 MILLES**

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales (LCM)* il est de compétence des MRC de procéder à la création de parcs régionaux;

ATTENDU que la majorité du territoire visé par le projet est situé sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU la correspondance de la Corporation du parc régional du lac 31 Milles reçue le 26 juin 2018 quant à l'attribution d'un siège votant à la MRC d'Antoine-Labelle au sein de leur conseil d'administration visant la création d'un futur parc dans le secteur du Lac des 31 milles;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle contient une partie du territoire et qu'à cet égard, il pourrait être pertinent de participer aux rencontres de la corporation gestionnaire;

ATTENDU cependant, que la MRC détient actuellement peu d'information quant aux échéanciers de création et de mise en place d'un futur parc régional sur le territoire entourant le Lac des 31 Milles;

ATTENDU que la vision et les objectifs de développement de ce futur parc sont pour le moment, peu connus en ce qui concerne la MRCAL;

ATTENDU les dossiers en cours, de même que la disponibilité des ressources de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité de vérifier auprès de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau des avancements quant à la création du parc régional des 31 Milles et de signifier à la Corporation du parc régional des 31 Milles, l'intérêt de la MRC d'Antoine-Labelle de suivre l'avancement du dossier.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **SUIVI QUANT AUX TERRITOIRES INCOMPATIBLES AUX ACTIVITÉS MINIÈRES (TIAM)**

Le directeur du service de l'aménagement du territoire fait un suivi quant au processus d'identification des territoires incompatibles aux activités minières (TIAM). Quelques municipalités ne se sont toujours pas positionnées sur la cartographie déposée. Elles seront recontactées sous peu.

D'autre part, suite à la résolution de la MRC envoyée au MERN en avril dernier et demandant à celui-ci de permettre la distinction des types de droit à être autorisés par les MRC dans les TIAM ainsi que la modification des critères entourant la protection des secteurs à caractères urbains, le MERN a répondu négativement à ces demandes.

Enfin, il est prévu que le processus de modification du schéma d'aménagement devrait être entamé en octobre 2018. Un dépôt à la commission d'aménagement devrait avoir lieu à cet effet.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13003-08-18

### **PROTOCOLE ENTRE LE MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) ET LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Cette résolution n'existe pas.

L'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région administrative des Laurentides a été traitée lors de la séance du 26 juin 2018, au terme de la résolution MRC-CC-12969-06-18.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13004-08-18

**DEMANDE DE FERMETURE DE CHEMIN - GROUPE  
CRÊTE | CHANTIER TESSON**

ATTENDU la demande de fermeture de chemin reçue du Groupe Crête quant au chantier Tesson;

ATTENDU l'avis favorable de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) Nord lors de la rencontre du 15 mai 2018;

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M. André-Marcel Évéquoz et résolu à l'unanimité d'accepter les recommandations de la TGIRT Nord quant à la demande de fermeture de chemin relative au chantier Tesson.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13005-08-18

**REGISTRE DE CHÈQUE DES TNO DE JUIN 2018**

Il est proposé par Mme Francine Asselin-Bélisle, appuyé par M Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé :

- Le registre de chèques des TNO, portant les numéros 7841 à 7870, totalisant 115 870,72 \$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2018;

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13006-08-18

**AVIS DE LA MRC SUR DES PROJETS D'INTERVENTION  
GOUVERNEMENTALE QUANT À L'AJUSTEMENT DES  
LIMITES DES TERRITOIRES DES POURVOIRIES AIR  
MONT-LAURIER, FER À CHEVAL ET RUDY DANS LES  
TNO**

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 151 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le ministère des Ressources naturelles a demandé à la MRC d'Antoine-Labelle son avis sur des projets d'intervention quant à l'ajustement des limites des territoires des pourvoires Air Mont-Laurier (1985) inc., Fer à cheval 2010 et Rudy 2015 dans les Territoires non organisés;

ATTENDU qu'après analyse, le service de l'aménagement du territoire considère que l'intervention projetée par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ne contrevient pas aux objectifs contenus au schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est proposé par Mme Annick Brault, appuyé par M. Stéphane Roy et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant aux projets d'intervention gouvernementale relativement à l'ajustement des limites des territoires des pourvoires Air Mont-Laurier, Fer à Cheval et Rudy dans les territoires non organisés (TNO) de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

M. Frédéric Houle, directeur général, est absent.

\*\*\*\*\*

RÉSOLUTION MRC-  
CC 13007-08-18

### **POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) ET DU FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle confie le mandat de gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) au Centre local de développement (CLD) de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que les deux fonds sont gérés distinctement, mais soumis à la même politique afin d'être gouvernés dans le même esprit;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter telle que déposée la politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution MRC-CC-12448-03-17.

ADOPTÉE

\*\*\*\*\*

### **ÉTAT DE SITUATION DU COMITÉ PUBLIC-PRIVÉ**

Ce point sera reporté, au besoin, à une prochaine séance.

\*\*\*\*\*

### **POINTS D'INFORMATION**

La préfète et la directrice générale entretiennent les maires et mairesses sur les différents dossiers d'information, à savoir :

- Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) | Partenariat territorial Laurentides
- Rendez-vous réussite éducative | PREL
- Revue de presse de la MRC et du CLD | Juin et juillet 2018
- Guide quant aux lignes directrices à l'intention des municipalités concernant la légalisation du cannabis
- Invitation UMQ | Plateforme municipale – 29 août 2018
- Demande aux municipalités quant à l'utilisation des drones
- Remerciements de l'Association des médecins et professionnels pour l'avancement de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme
- Rapport annuel d'activités 2017-2018 du COBALI
- Programme Rénovation Québec – Investissement dans plusieurs régions pour la revitalisation résidentielle

- Des objets préhistoriques dévoilent l'histoire des Hautes-Laurentides
- Autorisation du Gouvernement du Québec quant au projet de réaménagement de l'Hôpital de Mont-Laurier
- Appels de projets en matière de condition féminine
- Rapport d'activités 2017-2018 et états financiers du Centre d'exposition de Mont-Laurier
- Vernissage des œuvres réalisées par les usagers du CASIS de Mont-Laurier

\*\*\*\*\*

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 55.

\*\*\*\*\*

---

**Gilbert Pilote, préfet**

---

**Me Mylène Mayer, directrice  
générale et secrétaire-trésorière**